



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Des solutions territoriales pour l'insertion par l'emploi

Le SPIE s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.

Cette volonté repose sur la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté.

Pour répondre à cette ambition, le Gouvernement a lancé une concertation et soutenu des expérimentations qui ont conduit à définir les contours de ce nouveau service public.

Septembre 2019



Lancement de la concertation nationale

Mars 2020



Lancement de 14 expérimentations

Décembre 2020



Clôture de la concertation

Avril 2021



Lancement du SPIE dans 31 territoires

Février 2022



Déploiement du SPIE dans 34 territoires supplémentaires



QUELS OBJECTIFS ?

Le SPIE poursuit les quatre objectifs suivants :

- 1 Simplifier les démarches au maximum
- 2 Mieux coordonner l'ensemble des acteurs
- 3 Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées
- 4 Garantir un parcours suivi et « sans couture »



POUR QUI ?

Le SPIE concerne tous les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail : allocataires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap... Chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation, coordonné entre les différents intervenants sans avoir à multiplier les démarches.



QU'EST CE QUE LE SPIE ?

Le SPIE est mis en œuvre par les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur les territoires : conseils départementaux, Pôle emploi, État, Caisses d'allocations familiales (CAF), autres acteurs de l'emploi (Cap emploi, missions locales...), de la formation, du logement, de la santé, de la mobilité, associations et entreprises... **L'État soutient la création et l'animation de ces consortiums d'acteurs.**

Ces consortiums **doivent mettre en place un socle de services** avec pour objectif de tendre, à terme, vers un même type de service rendus à l'usager sur l'ensemble du territoire. Ces services sont :

- > Un diagnostic social et professionnel systématique pour aider la personne à élaborer son projet professionnel ;
- > Une coordination et un suivi partagé du parcours entre les professionnels de différentes structures qui accompagnent une même personne dans son projet

de retour à l'activité (emploi, formation, logement, hébergement, santé, mobilité...);

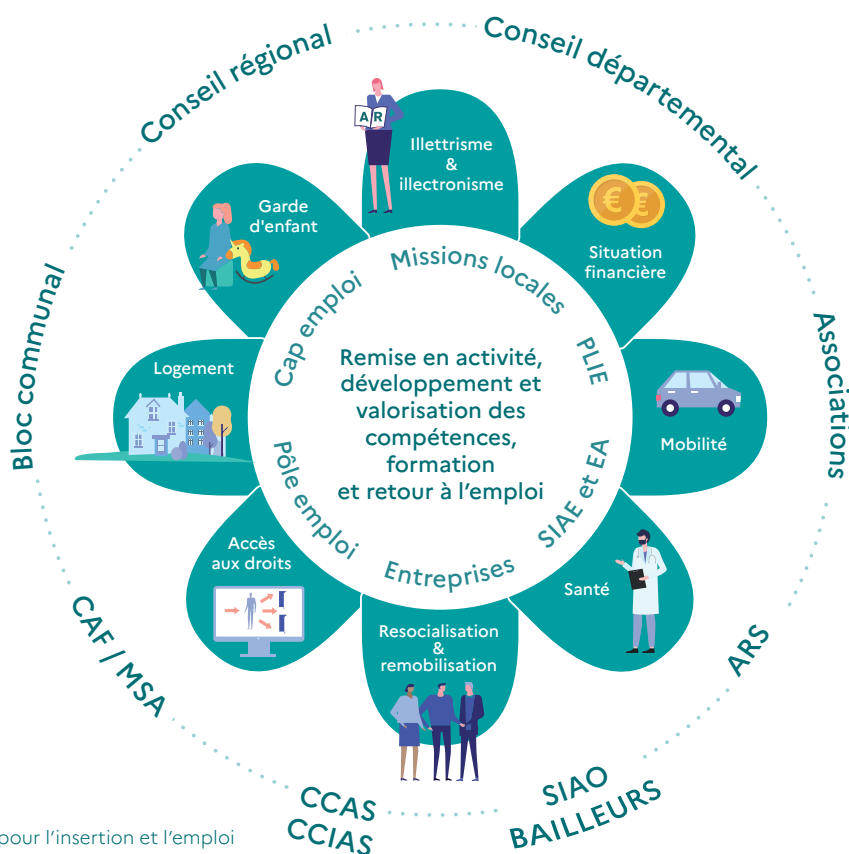
- > Une coordination de l'offre d'accompagnement social et professionnel sur le territoire afin que les professionnels puissent proposer toutes les solutions pour aider les personnes à réaliser leur projet de retour à l'activité.

Au-delà de la coordination institutionnelle, le SPIE passe donc par **une coopération opérationnelle revisitée entre les professionnels de différentes structures qui accompagnent les personnes au quotidien.**

Pour faciliter ces évolutions et cette coordination quotidienne, **l'État investit aussi sur le volet numérique, comme par exemple, avec le partage de données renforcé entre les institutions et de nouveaux services numériques dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.**

Vers le retour à l'emploi et à l'activité

Coordination des acteurs pour allier l'accompagnement social et professionnel par les services de l'État : préfets, commissaires à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, les directions régionales de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS) et les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).



PLIE : plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
SIAE : structure d'insertion par l'activité économique
EA : entreprise adaptée
SIAO : service intégré de l'accueil et de l'orientation
ARS : agence régionale de santé



CE QUI CHANGE AVEC LE SPIE



Un diagnostic socioprofessionnel systématique, axé sur le social et le professionnel, partagé entre tous les acteurs et actualisé au fil de l'eau



Des engagements réciproques qui renforcent la mobilisation des parties prenantes et améliorent le suivi du parcours



un accompagnement social et professionnel personnalisé et un suivi par un référent de parcours pour un parcours sans couture



Des services numériques pour faciliter les démarches et l'échange d'information



Une offre d'accompagnement sociale et professionnelle complète dont la lisibilité est améliorée et auxquels ont accès toutes les personnes qui en ont besoin



Emploi formation qualifiante

QUELS CHANGEMENTS CONCRETS DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ?

Le SPIE répond à la logique de stratégie de parcours avec six grands principes directeurs. Les services mis en place par les consortiums doivent améliorer les parcours d'accompagnement des problématiques rencontrées par les usagers auxquelles le SPIE a pour ambition de répondre.

DES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES USAGERS...

Comment reprendre une activité au vu des difficultés que je rencontre : logement, famille, transport...?



... AUXQUELLES LE SPIE RÉPOND

L'emploi et l'activité d'abord
Chaque personne se voit proposer des parcours à visée emploi qui prennent en compte toutes les dimensions, comme le logement, la santé, la mobilité.

Pôle emploi, CAF, associations, conseil départemental... vers qui se tourner ?



Vous êtes au bon endroit

Quelle que soit la porte d'entrée, les professionnels vous inscriront dans un parcours d'accompagnement coordonné.

Ma situation a changé, qui va continuer à m'accompagner ?



Des interlocuteurs dans la durée

La coordination des professionnels s'inscrit dans la durée, si votre situation change, il y aura toujours un professionnel connaissant votre parcours.

Mon accompagnement social et mon accompagnement professionnel ne sont pas cohérents...



Une approche globale de la personne

Chaque personne se voit proposer des étapes pour son projet de retour à l'emploi, combinées à un accompagnement sur les difficultés qu'elle rencontre : logement, santé, mobilité...

J'ai une idée en tête de ce que j'aimerais faire, mais je ne sais pas comment y arriver...



C'est vous qui savez

Chaque personne accompagnée est la première à savoir identifier ses besoins, mais elle n'est pas toute seule : chaque parcours est co-élaboré avec la personne.

Le plan d'action qui m'a été proposé ne correspond pas à mes besoins...



Un parcours sans couture, ni rupture

La personne, avec l'appui de son référent, accède aux éléments utiles de son parcours individuel, se voit proposer les étapes les plus pertinentes et les plus efficaces au regard de ses besoins et de son statut.

QUELLES SONT LES AVANCÉES ET LES ACTIONS DU SPIE AU PLAN NATIONAL ?

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF SUR LES TERRITOIRES

14 territoires expérimentent le SPIE depuis mars 2020.

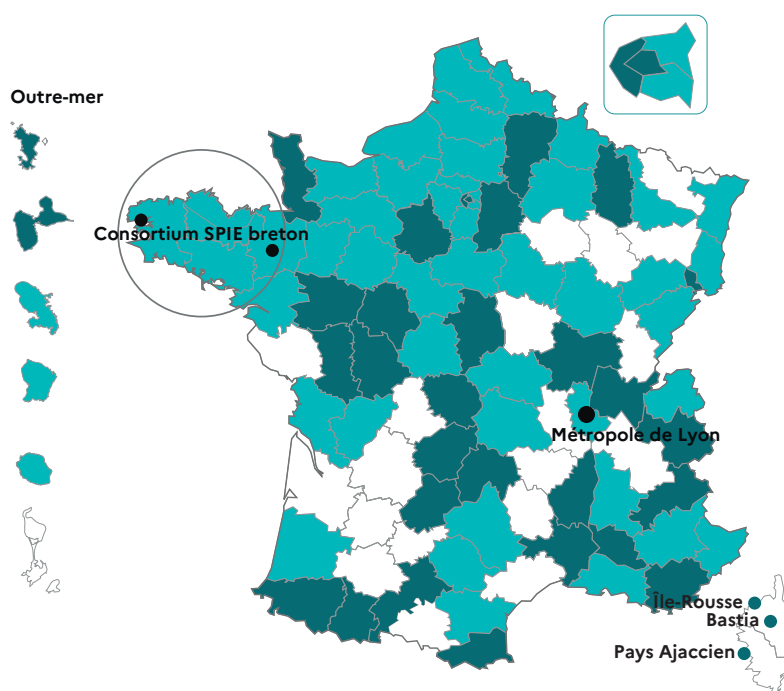
Ils sont rejoints par 31 nouveaux territoires dès avril 2021 retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 16 décembre 2020 puis par 34 territoires sélectionnés début 2022.

En février 2022, 80 % du territoire national est désormais engagé dans la dynamique SPIE.

À terme, le SPIE a vocation à être un service représenté sur l'ensemble du territoire.

> Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a prévu fin 2020 de pouvoir consacrer un budget total de 80 millions d'euros sur 2021-2022 pour le déploiement du SPIE, dont 30 millions d'euros pour la mise en œuvre des projets dans les territoires retenus et le reste pour l'accompagnement technique national dont les solutions numériques.

Cartographie du déploiement en février 2022



Les nouveaux projets en février 2022

Département de l'Ain
Département de l'Aisne
Département des Hautes-Alpes
Département de l'Ardèche
Département du Cantal
Département du Cher
Département de la Corrèze
Département de la Creuse
Département d'Eure-et-Loir
Département du Gard
Département de la Haute-Garonne
Département de l'Indre-et-Loire
Département du Lot
Département du Maine-et-Loire
Département de la Manche
Département de la Meuse
Département des Pyrénées-Atlantiques
Département des Hautes-Pyrénées
Département des Pyrénées-Orientales
Département de Saône-et-Loire
Département de la Savoie
Département de Seine-et-Marne
Département des Deux-Sèvres
Département du Var
Département du Vaucluse
Département de la Vienne
Département du Territoire de Belfort
Département des Hauts-de-Seine
Département de la Guadeloupe
Département de Mayotte
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
Communauté d'Agglomération de Bastia
Communauté de communes de l'Ile-Rousse – Balagne
Ville de Paris

DES SERVICES NUMÉRIQUES DÉVELOPPÉS AU NIVEAU NATIONAL

Parallèlement au déploiement du SPIE dans les territoires et dans la lignée des recommandations issues de la concertation, l'État investit dans les services numériques pour l'insertion.

Cette démarche vise trois objectifs :

1 Améliorer le partage de données entre les acteurs de l'insertion, dans un premier temps entre Pôle emploi, la CAF et les conseils départementaux pour simplifier les démarches administratives et appliquer le principe du « Dites-le nous une fois ».

2 Développer de nouveaux services numériques mis à disposition par l'État, par exemple la création d'un carnet de bord numérique, partagé entre les professionnels de l'insertion et les personnes accompagnées pour favoriser la coordination du parcours et tendre vers un dossier unique d'insertion, la création d'un service numérique sur l'offre disponible d'accompagnement social et professionnel.

3 Déployer et développer les services numériques que l'État met déjà à la disposition des acteurs de l'insertion pour améliorer les parcours, simplifier les démarches (ex : Aidants Connect, Diagorienté, Eva, Administration+ ...).

Contact presse :

Ministère chargé de l'Insertion

01 49 55 31 23

sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr